

**SARS-POTERIES**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CCAS**  
**Mercredi 17 mars 2021**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mil vingt et un, le mercredi dix-sept mars à 19 heures**, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes en raison de la COVID -19, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

**Etaient présents** : Sandra BROGNET, Isabelle MAIRESSE, Annie DUVETTE, Peggy QUINZIN BERNARD, Angélique DUCHESNE, Franck HUGOT, Céline BOUVY, Mathilde BERTIN, Typhaine MAILLARD

**Absente** : Michèle PAMART

**Date de convocation** : 12 mars 2021 - **Date d'affichage** : 24 mars 2021

**Nombre de membres afférents au conseil** : 10 - **Membres présents** : 9

**Qui ont pris part aux délibérations** : 9

**Secrétaire de séance** : Isabelle MAIRESSE

\*\*\*\*\*

Ordre du jour

\*\*\*\*\*

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2021**

Madame la présidente, séance ouverte demande aux Membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2021, qui leur a été transmis par mail avec la convocation.

Monsieur Franck HUGOT soulève la question des noms qui figurent sur le procès-verbal rendu public, et demande qu'ils soient anonymisés.

**Aucune autre observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.**

## **2. Repas distribués au profit des aînés**

A cause de la Covid 19, le CCAS ne peut pas organiser son repas annuel.

Madame la Présidente propose aux Membres du CCAS de renouveler l'opération de l'année dernière qui consistait en la livraison d'un repas, offert aux aînés de Sars-Poteries.

Les conjoints pourront commander un repas à cette occasion.

Le repas sera programmé le week-end du 24 et 25 avril 2021.

Bénéficiaires seront les personnes âgées de 65 ans en 2021. Un peu plus de 240 personnes seraient concernées.

Tarif du repas acheté au prestataire : jusqu'à 25 €.

Tarif du repas facturé aux non-bénéficiaires : identique au prestataire.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.**

Madame Isabelle MAIRESSE se chargera de réaliser le support visuel avec le coupon-réponse.

## **3. Logement rue \*\*\*\*\* \***

Madame la Présidente explique aux Membres du Conseil d'Administration que le logement \*\*\*\*\* nécessite de gros travaux qui ne peuvent pas être réalisés sans que le logement soit libre.

Après plusieurs visites aux locataires, il leur a été proposé un logement dans le parc privé. Les locataires ont refusé de prendre ce logement.

Le logement n'étant pas correctement isolé, un nouveau système de chauffage serait inefficace. Madame la Présidente ne veut pas que la famille soit toujours dans ce logement pour un nouvel hiver. Elle souhaite qu'ils aient déménagé fin août.

A noter que le bail est à renouveler.

Monsieur Franck HUGOT suggère que le CCAS fasse appel à un cabinet juridique spécialisé dans les affaires de baux.

**L'ensemble des membres du CCAS s'accorde pour faire appel à un avocat ou à un juriste.** Un point sera fait par la suite.

*\* Document anonymisé dans le but de respecter la vie privée des personnes mentionnées.*

#### **4. Approbation du compte de gestion 2020 de Monsieur le Receveur Municipal**

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif de la Présidente sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à main levée et à l'unanimité :**

**Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

#### **5. Vote du compte administratif 2020**

Sous la présidence de Madame Isabelle MAIRESSE, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 393,75 €	20 693,14 €
		Report : 9 230,36 €
Investissement	7 343,31 €	10 416,26 €
		Report : 10,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 737,06 €</b>	<b>40 349,76 €</b>

**Hors de la présence de Madame Sandra BROGNET, Présidente, le Conseil d'Administration approuve à main levée et à l'unanimité le compte administratif du budget CCAS 2020.**

## 6. Affectation des résultats au budget 2021

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat suivant :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	4 299,39 €
Résultats antérieurs reportés	9 230,36 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>13 529,75 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	3 082,95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION =</b>	<b>13 529,75 €</b>
<b>Affectation en réserves 1068 en investissement</b>	0,00 €
<b>Report en fonctionnement R002</b>	13 529,75 €
<b>DEFICIT REPORTE D002</b>	0,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.

## 7. Vote du budget primitif 2021

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif 2021, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	40 417,05 €	26 887,30 €
		Report 002 : 13 529,75 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>40 417,05 €</b>	<b>40 417,05 €</b>
Investissement	5 500,00 €	2 417,05 €
		Report 001 : 3 082,95 €
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>5 500 €</b>	<b>5 500 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45 917,05 €</b>	<b>45 917,05 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2021 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

## 8. Questions diverses

### a) Projet de participation financière pour la location d'une téléalarme aux personnes vulnérables

Madame la Présidente informe les Membres du Conseil d'Administration que le Département du Nord conventionne avec Mondial Assistance au sujet de la téléalarme. Les locataires de ce système bénéficient d'un prix très attractif : 7,27 €/mois pour le prix de base. Des options sont possibles. Les personnes peuvent également bénéficier d'un crédit d'impôt. Madame la Présidente va se renseigner pour savoir en cas de participation financière du CCAS, si les locataires peuvent continuer à bénéficier de cette réduction d'impôt.

Une fois les vérifications effectuées, elle proposera au CCAS de réfléchir sur l'éventualité d'une participation financière au profit des personnes vulnérables.

### b) Relais autonomie

Monsieur Franck HUGOT propose la venue d'une personne à la prochaine réunion du CCAS afin de présenter le dispositif Relais Autonomie (anciennement le CLIC)

### c) Maison Familiale Rurale (MFR)

Madame la Présidente informe l'ensemble des Membres qu'une personne de la MFR va venir fin mars sur la Commune à la rencontre des jeunes pour leur présenter des solutions en matière de scolarisation et/ou professionnalisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 21 heures 30.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET